

<https://www.snetap-fsu.fr/AESH-dans-l-enseignement-agricole-public-pour-une-rentree-combative.html>



AESH dans l'enseignement agricole public : pour une rentrée combative !

- Métiers - AESH - Actualités, mobilisations... -



Date de mise en ligne : jeudi 18 septembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH225/549066637_122158685096840230_6919763660488948426_n-0670d.jpg

La précarité, notre quotidien

Nous AESH, sommes maintenu.es dans la pauvreté (temps partiel contraint, Smic horaire ou presque, grilles indiciaires n'offrant presque aucune augmentation).

La CDIsation n'enlève en rien notre statut précaire car nos contrats, dépendant des notifications des élèves, peuvent prendre fin à tout moment.

Même si les postes d'AESH existent depuis 20 ans, nous avons toujours l'impression que le fonctionnement des établissements se fait sans penser à nos missions, notre précarité n'est donc pas uniquement économique mais aussi structurelle.

Dans ce climat de précarité multiple, il est d'autant plus inacceptable que notre note de service soit bafouée à nos dépens ! Il est très difficile d'y voir autre chose que du mépris !

Nous en avons assez du non-respect de notre note de service ! Ensemble à cette rentrée, rappelons ce qu'elle précise :

- Notre temps de travail n'est pas annualisable, notre quotité de temps de service est calculé selon les temps d'accompagnement hebdomadaire des élèves
- Nous n'exerçons des missions qu'en lien avec l'accompagnement ;) et l'inclusion
- Notre priorité est l'accompagnement des élèves et non les examens-CCF (l'accompagnement aux examens - ccf n'est pas de notre responsabilité)
- Nous ne pouvons pas accompagner plus de 3 élèves dans une même classe
- Les élèves mutualisés n'ont pas un temps accompagnement forfaitaire, leurs besoins sont différents. C'est l'équipe éducative qui détermine le nombre d'heures d'accompagnement en concertation avec les familles
- L'AESH n'est pas une ressource extensible à l'infini
- Nous obliger à faire acte de présence dans l'établissement quand nos élèves sont absents est malveillant
- La formation des AESH doit être une priorité
- Les heures connexes ne font pas l'objet d'un décompte
- Chaque AESH bénéficie de 2 jours de fractionnement

Cette rentrée doit être une rentrée combative pour obtenir :

- **Le respect de nos droits**
- **La reconnaissance de notre implication dans l'École inclusive**
- **La mise en place d'un véritable statut de fonctionnaire !**
- **Des contrats qui permettent aux AESH de vivre dignement**
- **Une école véritablement inclusive qui ne tient aujourd'hui que par l'exploitation des AESH.**
- **La reconnaissance de la mission d'accompagnement aux examens**

Post-scriptum :

Rejoignez le SNETAP-FSU !

https://fichier.snetap-fsu.fr/adhesion_en_ligne/